Nations Unies E/CN.6/2013/NGO/182

# Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

**Commission de la condition de la femme**
**Cinquante-septième session**
4-15 mars 2013
**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e^ siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

## Déclaration présentée par New Future Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

12-63903X (F)

Merci de recycler

## Déclaration

### Élimination des actes de violence à l'égard des femmes et des filles et autonomisation des victimes et rescapées

La violence, quelle que soit la forme qu'elle revêt, est une violation des droits de l'homme. La violence à l'égard des femmes et des filles est une épidémie qui engendre le sexisme, le racisme et l'âgisme, outre la discrimination fondée sur la religion, l'opinion politique ou autre, les différences culturelles et ethniques et la condition socioéconomique. La violence encourage la suprématie des hommes, l'intimidation, la peur, l'abus de pouvoir et l'autoritarisme. Pour créer un monde qui élimine totalement et prévient tous ces facteurs, nous devons les confronter directement. La violence à l'égard des femmes et des filles est une question en évolution constante. Il est crucial que les États renforcent l'application des lois et politiques existantes, reconnaissent l'existence des lacunes et instaurent activement des politiques qui y remédient. Outre l'évaluation des politiques existantes, de nouvelles formes de comportement et d'attitude doivent permettre aux femmes et aux hommes de trouver des moyens novateurs de lutter contre toutes les formes de violence. Finalement tous les efforts visant à prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles seront vains en l'absence de plans d'action qui mettent les auteurs ou les États face à leurs responsabilités dans tous les actes de violence, si minimes soient-ils.

### Prévention

La violence à l'égard des femmes et des filles exige qu'une attention plus grande soit portée à la question de la responsabilité. Il faut commencer par reconnaître que cette forme de violence est un problème grave aux dimensions multiples qui doit être abordé de manière globale et intégrée, dans le respect de la culture. La création de refuges sûrs qui permettent aux femmes de s'exprimer librement, sans crainte d'être jugées, ridiculisées ou critiquées du fait de leur vécu, leur idéologie, leur éducation, leur occupation, leur liberté d'expression et leur philosophie, n'est que l'amorce d'un programme nécessaire de prévention. Des communications ouvertes, honnêtes et franches seront également cruciales.

Un espace donnant aux femmes et aux filles les informations sur la prévention qui leur permettront de détecter le plus tôt possible les signes annonciateurs d'agression contribuera à faire obstacle à la violence et à l'éliminer au plus tôt. Les femmes doivent être protégées par les États et bénéficier de l'asile politique pour préserver leur droit fondamental de mener une vie décente et de s'épanouir, ce qui mettra un terme à la spirale de la violence. Éluder le problème ne fait que l'aggraver et favoriser l'impunité pour l'auteur des violences. Quelle que soit la forme que revêt la violence, la possibilité pour les victimes de faire part de leur expérience est d'une grande utilité pour les jeunes filles : de telles réunions leur permettent de reconnaître les signes avant-coureurs de violence et donc d'éviter des situations similaires à celles décrites par les victimes. L'accès à l'information renforce donc la sensibilisation. Permettre aux femmes et aux filles qui ont été, sont ou seront victimes d'actes de violence de s'exprimer contribue à apporter des solutions productives au problème. Il convient de ne pas oublier toutefois que ces mesures préventives représentent un défi étant donné que de nombreuses femmes vivent encore dans la peur des conséquences si elles brisent le silence ou qu'elles prennent des initiatives.

**Approches multisectorielles**

La violence à l'égard des femmes et des filles est devenu un problème systémique qui va au-delà notamment de la violence familiale, du viol, de la traite des êtres humains et des violences verbales et corporelles. La violence a pris de nouvelles formes où le manque de respect et la cruauté sont flagrants. Les médias et les autres acteurs sociaux ont un rôle crucial à cet égard alors que les femmes s'exposent à l'ostracisme, au dénigrement, à l'opprobre ou à l'hostilité si elles brisent le silence ou osent être différentes. Les problèmes sont différents d'une culture à l'autre, mais il est néanmoins important d'élaborer et d'appuyer une approche qui cesse de stigmatiser les femmes victimes ou rescapées. Comme l'ont déclaré des participants lors des manifestations parallèles organisées le 25 octobre 2012 par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un grand nombre de ces violences se produisent au foyer. On peut en conclure que ce sont généralement les hommes qui sont les agresseurs, les oppresseurs et les auteurs d'actes de violence, et les femmes et les enfants qui, ayant moins de pouvoir et vivant dans la peur, sont les opprimés. Malheureusement il arrive parfois qu'ils participent eux-mêmes à l'oppression en condamnant les autres et en les empêchant de dénoncer les actes de violence.

Une approche multisectorielle appelle une participation plus grande du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'octroi de l'asile politique dans les pays qui offrent une protection aux femmes fuyant toutes les formes de violence. Ces mesures pourraient être l'amorce d'un système de sanctuaires qui permettra de parvenir progressivement à un monde où toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles seront complètement éliminées. Les femmes et les filles doivent être libres de parler de leur expérience sans être condamnées : il faut protéger leur droit d'être libres de peur.

**Mesures en faveur des victimes et des rescapées**

Les mesures de protection sont cruciales pour éviter l'apologie de comportements répréhensibles. Une jeune Pakistanaise de 15 ans, Malala Yousafzai, qui a eu le courage et la force de réclamer l'éducation des filles, a été blessée d'une balle à la tête par les rebelles talibans, ce qui a déclenché une vague de soutien et d'affection sans précédent. Elle a reçu des soins dans le meilleur hôpital du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les blessures consécutives à sa manifestation remarquable de courage. De nombreuses personnes ont demandé que le prix Nobel de la paix lui soit décerné. Le Secrétaire général a déclaré le 10 novembre 2012 « Journée de Malala ». L'ancien premier ministre du Royaume-Uni et actuel envoyé spécial pour l'éducation mondiale, Gordon Brown, a fait circuler une pétition en son nom. Malala Yousafzai a été prise pour cible car elle a osé dire ce qu'elle pensait et voulait devenir une jeune femme instruite pour encourager son entourage à influencer la société et briser le silence. D'autres personnes comme elle pensent la même chose mais vivent dans la peur de représailles et de devenir des victimes de violence. Lorsqu'il s'agit d'apporter une assistance aux victimes et aux rescapées de violences, les mesures prises donnent le ton et créent un précédent. Toute intervention doit être mûrement pesée et réfléchie étant donné qu'elle peut être préjudiciable ou bénéfique selon les cas et qu'elle affectera les choix que feront d'autres personnes dans l'avenir.

**Partage à égalité des responsabilités entre les femmes et les hommes, notamment dans le contexte du VIH/sida**

Il incombe au premier chef aux États d'assurer la sécurité de tous leurs citoyens en fournissant sans délai des soins aux victimes. Étant donné que la violence à l'égard des femmes et des filles est principalement commise par les hommes, il est logique que le virus du VIH soit transmis également de cette façon. D'après le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la violence à l'égard des femmes et des filles est la cause et la conséquence de la propagation du VIH. La violence et la peur de la violence empêchent les femmes de se protéger contre les infections à VIH ou de prendre des décisions judicieuses en matière de sexualité. Le pourcentage de femmes victimes de violences physiques ou sexuelles commises par un partenaire intime au cours de leur vie varie entre 15 et 71 %. La prévalence de premiers rapports sexuels non consentis parmi les adolescentes de moins de 15 ans va de 11 % à 48 % dans le monde.

Aux États-Unis d'Amérique, la violence à l'égard des femmes est un problème grave. D'après les Centers for Disease Control and Prevention de ce pays, les femmes victimes de sévices sexuels courent beaucoup plus de risques que celles qui n'en ont pas souffert de devenir toxicomanes, ont des difficultés à refuser les rapports sexuels, se procurent de la drogue en échange de rapports sexuels ou ont des activités sexuelles à risque. Les femmes représentent 23 % des nouvelles infections à VIH en 2009 et 25 % des personnes vivant avec le VIH en 2008.Une femme sur 139 au cours de sa vie sera diagnostiquée d'infection à VIH. Les Américaines d'ascendance africaine et originaires d'Amérique latine ont un risque plus élevé d'infection. À ce jour les femmes représentent plus de 25 % des 34 247 cas diagnostiqués de sida en 2009 et près de 20 % du total des cas de sida (enfants compris) aux États-Unis.

Les hommes doivent être responsables de leurs actes. L'aide psychosociale à tous les niveaux pour les auteurs, les victimes et entre les hommes et les femmes ainsi que des séances faisant participer les jeunes garçons peut également contribuer au partage à égalité des responsabilités.

**Recommandations**

Les actes de violence à l'égard des femmes et des filles doivent être éliminés et les victimes et rescapées doivent bénéficier des mesures suivantes :

a) La création d'un environnement sûr, où les victimes peuvent parler, écouter et faire part de leur expérience, à l'abri des prédateurs;

b) Des cours d'autodéfense, outre ceux de formation et de technologie;

c) La nomination d'un plus grand nombre de femmes aux postes de responsabilité dans le gouvernement;

d) Des poursuites engagées contre les États pour les mettre face à leurs responsabilités dans la violence à l'égard des femmes et des filles;

e) Des pressions sur les États pour qu'ils soient plus actifs, intentent davantage d'actions en justice contre les auteurs de violences et offrent des recours aux victimes, et pour que les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes et des filles soient dûment punis;

f) La reconnaissance et la prise en compte des différences culturelles, et la formation des garçons dès l'âge le plus jeune pour leur faire comprendre que la violence à l'égard des femmes, quelle que soit sa forme, est inacceptable;

g) La promotion de partenariats culturels au niveau mondial, qui contribueront à diffuser diverses représentations des femmes, ainsi que de programmes d'études à l'étranger;

h) L'application des pratiques optimales des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, des États Membres et des personnes privées;

i) La participation plus grande à des exutoires artistiques tels que la musique, la peinture, le dessin et la danse.

À mesure que les femmes renforcent leur action dans le monde, celui-ci doit lui aussi prendre en compte leurs besoins, leurs aspirations et leur humanité. Il est crucial de demeurer à l'écoute, de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer un avenir aux jeunes et de leur faire comprendre que les comportements de violence à l'égard des femmes et des filles sont inacceptables.